



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Titres de transport

Question écrite n° 984

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme de lui indiquer si, lorsque toutes les places assises sont occupées en seconde classe dans un train, les voyageurs possédant un billet de seconde classe sont habilités à s'installer en première classe sans acquitter de supplément.

Texte de la réponse

Lorsque toutes les places assises sont occupées en seconde classe dans un train, il n'est pas possible aux voyageurs qui possèdent un billet de seconde classe de s'installer en première classe sans acquitter de supplément. Il convient d'observer que la réservation d'une place permet à tout voyageur d'avoir l'assurance de voyager dans de bonnes conditions.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 984

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1993, page 1384

Réponse publiée le : 26 juillet 1993, page 2237